Compte-rendu du Comité Technique Local du 15 septembre 2017

Déclaration liminaire du CTL du 15 septembre 2017

Initiée en 2007 avec la Révision Générale des Politiques Publiques par la soi-disante modernisation de l'action publique, la dématérialisation a entraîné la fermeture des divers services publics et donc la désertification des campagnes.
Aujourd'hui, la Direction générale emploie le terme d' «Adaptation des Structures du Réseau» ; mais ne soyons pas dupes : les conséquences sont identiques ; il ne s'agit, ni plus, ni moins, de concentrer l'exercice des missions dans des pôles, dans des grands centres urbains.
Aujourd'hui, la Direction nous présente une ASR dite « invisible » mais demain, il s'agira d'une ASR « visible », et la dématérialisation ne changera pas le sentiment de relégation et d'isolement qui entame la cohésion sociale. Il n'est pas possible de comparer l'offre de services entre les grandes métropoles et les petites collectivités locales. La technologie n'est pas accessible encore à une population isolée techniquement, ou voire âgée et qui ne se déplace plus.
Par ailleurs, en ces temps troublés, la Direction Générale ainsi que le gouvernement devraient s'inquiéter de l'Aménagement du territoire car une étude IPSOS de 2016 a démontré que la disparition des services publics libérait les discours malsains.
Alors, prenons note.

Administration :
Mme ROUX-TRESCASES, Mme GAYTON-SEGRET, Mme LECHEVALIER et Mme BINET, Mme ZALDUA et M VALLAT
secrétariat assuré par Mmes FROMENT, TOULZAC et JOUBERT

En réponse aux liminaires de FO, CGT, CFDT, la Présidente a répondu que la DGFIP n'est pas la seule en cause dans la désertification des zones rurales ; il faut tenir compte des évolutions sociétales, comportementales, techniques et des vœux d'affectation des agents. La DGFIP doit s'adapter tout en offrant un service de qualité. La Présidente ne nie pas les inquiétudes des agents mais considère que les conditions de travail ne se dégradent pas en comparaison des autres ministères.

L'ordre du jour a pu être abordé

I. Approbation du PV des précédents CTL des 6 juin et 4 juillet 2017.

Vote
Pour à l'unanimité des OS pour les 2 PV.

II. Adaptation des structures et du réseau 2018 (ASR).

La Présidente a présenté l'ASR qui consiste au transfert des missions hospitalières et cadastrales des sites de Magnac-Laval et Saint-Léonard-de-Noblat (hors EHPAD) sur la trésorerie du CHU et de Bellac vers le nouveau service départemental des impôts fonciers de Limoges.
Une seconde vague de transfert est prévue pour la gestion hospitalière des trésoreries de Saint-Yrieix-la-Perche et Saint-Junien en 2019.
La Directrice a rappelé que le Directeur du CHU se serait engagé à offrir à la trésorerie des locaux adaptés et une proximité avec ses services administratifs.
Aucun transfert d'emploi n'a été effectué mais deux affectations ont eu lieu pour le mouvement du 01/09/2017 à la trésorerie du CHU ; Mais ces derniers compensent déjà un futur départ à la retraite.
Un recours à l'EDR est envisagé pour faire face à la montée en charge sur les 2 structures cibles.
Affaire à suivre…

A noter que les usagers hospitaliers pourront continuer à effectuer les dépôts et retraits d'objets de valeur au guichet des trésoreries, et continuer à payer uniquement en carte bancaire les factures hospitalières.

Quant aux usagers de l'ancien CDIF de Bellac, ils pourront effectuer leur demande sur le site impots.gouv.fr ou utiliser les ordinateurs mis à leur disposition sur le site de Bellac (avec possibilité d'accompagnement par un agent du site)

Vote
Contre : FO – CGT – Solidaires
Abstention : CFDT

III. Réforme des commissions des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires (CIDTCA)- élargissement du ressort territorial

Les CIDTCA sont installées au chef lieu du département dans lequel siège le tribunal administratif et sont compétentes pour examiner les recours en amiable sur des contrôles fiscaux effectués par les services des DDFIP et des DIRCOFI.
La DDFIP 87 récupère les dossiers des départements du 19, 23, 36 et des DIRCOFI Sud-Ouest et de Rennes. De 101 commissions nationales, seules 36 subsistent dont 1 à Limoges.
Aucune création d'emploi n'est prévue à ce jour, les quatre directeurs départementaux des finances publiques ayant convenu que les représentants de l'administration seraient issus de la DDFIP 87 sauf dossiers complexes.
Affaire à suivre…

Vote
Abstention : FO – CFDT
Contre : CGT – Solidaires

IV. Extension du centre de services budgétaires de Limoges au département des Deux-Sèvres.

Le CSBUD est chargé de la gestion des frais de déplacements sous FDD ainsi que l'achat des titres de transport sur le portail SNCF pour les départements 16,19, 23 et 87.
Le CSBUD gère également les dépenses de gestion des cités administratives du 19, 23 et 87 depuis le 01/01/2017.
A savoir que la mission repose sur les agents du service Budget, Immobilier et Logistique en plus de leurs attributions.
La Directrice et la Déléguée de la Nouvelle-Aquitaine ont reconnu le professionnalisme de l'équipe.
Au 01/10/2017, le CSBUD deviendra l'interlocuteur unique des agents du 79 concernant la gestion du remboursement des frais de déplacement déposés dans FDD et des demandes de billets de train via le portail SNCF.
Le transfert de charge s'effectue sans transfert d'emploi, à effectif constant.
En cas de pointes de charge, le service pourra faire appel à l'EDR.

Vote :
abstention de toutes les OS

V. Les ponts naturels pour 2018.

Selon le calendrier, 7 ponts naturels pourraient être envisagés mais la Direction ne peut en proposer que 4.
La Directrice nous a présenté un projet avec 2 dates : 11 mai (Ascension) et 24 décembre (Noël).
A la demande des OS, le 31 décembre a été proposé.
La Directrice se réserve un temps de réflexion et le point sera soumis au prochain CTL.

VI. Questions diverses

- Les travaux de changements des autocom de Montmailler et Cruveilhier vont commencer à l'automne, la Directrice ayant obtenu les crédits nécessaires.
- La relance des défaillants (à la déclaration IR) semble poser un problème organisationnel au SIP compte tenu des contraintes en personnel et du calendrier fiscal.

Vos représentants en CTL :
Nathalie ROOS, Bernard BOUZONIE, Lydie PEYRICHOUT, Philippe LORNAC

BULLETIN D'ADHESION

FO DGFIP

NOM : ---------- **PRENOM** :----------

GRADE :----------

AFFECTATION :----------
déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à---------- **le**----------
(signature)

➔ *66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*